



CIRCULAIRE CDG90

01/2021

Tarifs des services du Centre de Gestion pour l'année 2021

Le conseil d'administration du centre de gestion, lors du vote du budget primitif du centre de gestion le 20 décembre 2019, a décidé de fixer les taux de cotisation de l'année 2021 ainsi qu'il suit :

Taux de cotisation	2021
adhérents disposant d'une masse salariale annuelle inférieure à 88 421 € bruts	2,48 %
adhérents disposant d'une masse salariale annuelle supérieure à 88 421 € bruts	2,024 %
Grand Belfort Communauté d'Agglomération (concours-service de remplacement)	0,530%
Territoire Habitat	0,8 %
Ville de Belfort (concours-service de remplacement)	0,280%

Service de remplacement	2021
Frais de gestion	8,50%

Paye	2021
au bulletin	8 €

Assistance GRH	2021
collectivité de moins de 50 agents	3 000 €
Collectivité employant de 50 à 100 agents	5 000 €
Collectivité employant plus de 100 agents	A négocier directement avec la collectivité

Séances d'actualité (cotisations & photocopies)	2021
Secrétaires de Mairie - Communes Rurales	200 €
Directeur Généraux des Services - Communes moyennes	260 €

Photocopies de document	2021
A4	0,04 €
A3	0,06 €
A4/A3 noir/blanc ou couleur (particulier ou tiers)	0,18 €
CD rom (particuliers ou tiers)	2,75 €

Formation	2021
Animation des séances d'actualité des secrétaires de mairie	75.00 € brut par séance
Convention "partage d'un savoir faire"	600 € brut par secrétaire formée + 300 € brut par module de formation complémentaire
Formation initiale SST (2 jours) pour les agents des collectivités et établissements affiliés à titre obligatoire ou volontaire	96 € TTC

Formation	2021
Formation initiale SST (2 jours) pour toute autre entité	102 TTC
Formation continue SST (1 jour) pour les agents des collectivités et établissements affiliés à titre obligatoire ou volontaire	54 € TTC
Formation continue SST (1 jour) pour toute autre entité	60 € TTC
Formation à la manipulations des extincteurs (de 2 à 4 heures) pour les agents des collectivités et établissements affiliés à titre obligatoire ou volontaire	36 € TTC
Formation à la manipulations des extincteurs (de 2 à 4 heures) pour toute autre entité	42 TTC
Formations obligatoires des assistants de prévention, des conseillers de prévention et des agents chargés des fonctions d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité pour une collectivité n'acquittant pas la cotisation additionnelle	85 € par jour

Apprentissage des secrétaires de mairie	2021
intervenants	45 € brut de l'heure
Accueil d'un stagiaire (15 jours)	200 € brut par stagiaire

Location de salle	2021
1 salle de formation	150 € par jour
Les deux salles de formation	300 € par jour

Médecine professionnelle et préventive	2021
Sur adhésion	85 € par visite + coût éventuel des demi-journées ou journées de tiers temps telles que facturées par le CDG25

Secrétaire de Mairie itinérante	2021
Sur adhésion	27 € de l'heure

Audit & conseil en organisation	2021
Sur convention	65 € de l'heure (devis préalable)

Coaching	2021
Sur convention	50 € de l'heure sur 6 à 8 semaines (devis préalable + convention)

Référent Déontologue	2021
Adhérents à titre obligatoire ou volontaire au Centre de Gestion	Gratuit
Non affiliés	Forfait de 150 euros par heure ou 500 euros par demi-journée

Documentation	2021
Le guide du fonctionnaire territorial	10 € par document
Prêt de livres	facturation de la valeur à neuf du livre en cas de non restitution de ce dernier

Analyse professionnelle (Bilan professionnel)	2021
Montant par agent (titulaire ou non) pour les collectivités et EPCI à fiscalité propre affiliées de moins de 500 habitants	299 €
Montant par agent (titulaire ou non) pour les collectivités et EPCI à fiscalité propre affiliées entre 501 et 1 500 habitants	499 €
Montant par agent (titulaire ou non) pour les collectivités et EPCI à fiscalité propre affiliées entre 1 501 et 3 000 habitants	699 €
Montant par agent (titulaire ou non) pour les collectivités et EPCI à fiscalité propre affiliées entre 3 001 et 10 000 habitants	899 €
Montant par agent (titulaire ou non) pour les collectivités et EPCI à fiscalité propre affiliées au dessus de 10 000 habitants	1 199 €
Montant par agent (titulaire ou non) pour les autres personnes morales de droit public de moins de 50 agents	499 €
Montant par agent (titulaire ou non) pour les autres personnes morales de droit public de plus de 50 agents	999 €

Archives	2021
Sur convention avec devis	Coût horaire déterminé au 31/12 N – 1 (25 € en 2020) + participation horaire au coût de fonctionnement (8,5% du coût horaire ou 2,13 € en 2021)

Secrétariat médical	2021
secrétariat du Comité Médical pour les collectivités non-affiliées	81 € par dossier traité
secrétariat de la Commission de Réforme pour les collectivités non-affiliées	178 € par dossier

Prestations techniques	2021
Aide au diagnostic sur la qualité de l'air	25 € de l'heure, sur devis
Contrôle des agrès de football, basket-ball, hand ball et hockey	23 € par agrès pris en charge
Contrôles des aires de jeu	50 € par aire prise en charge
Coordination de chantier SPS	25 € de l'heure, sur devis
Diagnostics Accessibilité	25 € de l'heure, sur devis

Prestations H&S	2021
Aide à la réalisation du document unique	Sur devis fondé sur le taux horaire de l'agent en charge de la prestation

Accessibilité	2021
Convention toute prestation (FIPHFP, diagnostic accessibilité tout bâtiment etc)	8,5% du montant de la subvention FIPHFP

Action sociale (collectivités)	2021
prestations billetterie seules	0,35 % de la masse salariale
prestations billetterie & tickets restaurants	0,40 % de la masse salariale

Action sociale (agents)	2021
cinéma	5 € l'unité
europa-park (billetterie été)	35 € l'unité
spectacles, concerts, sport loisirs, parcs d'attractions/animaliers etc	remise de 10% appliquée au prix d'achat du fournisseur
billetterie « chèques cadeaux » (Darty, Kyrielles, Ticket Kadéos, Pass 3 SKDO ...)	remise de 5% appliquée au prix d'achat FRACAS
Bon d'échange (en lien avec les événements)	re-facturation à l'identique, à la demande des collectivités

Assistance à contentieux	2021
Auprès des tribunaux administratifs	500 € pour l'élaboration du dossier + 500 € dans le cas d'un jugement favorable au dossier

Rémunération des correcteurs	2021
Confection de sujets d'épreuves écrites	20.10 € (taux unique à multiplier par un coefficient fixé par le Président du Centre de Gestion
Confection de sujets d'épreuves orales	20.10 € (taux unique à multiplier par un coefficient fixé par le Président du Centre de Gestion
Réunion jury (Délibération)	20.10 € (taux unique à multiplier par un coefficient fixé par le Président du Centre de Gestion
Réunion jury (Epreuve)	Taux horaire correspondant à l'indice brut 274
Surveillance salle d'examen	Taux horaire correspondant à l'indice brut 274
Frais de déplacement	Remboursement sur la base du système en vigueur pour les personnels de la fonction publique territoriale
Correction de copies - concours de catégorie A	3,5 € la copie
Correction de copies - concours de catégorie B	2,75 € la copie
Correction de copies - concours de catégorie C	2,12 € la copie